

# **REGLEMENT COMPLET DU JEU ROZANA « LE MOIS DU MAGNÉSIUM » 2018**

## **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société NEPTUNE Distribution, SNC au capital de 1.500,00 € dont le siège social est situé 70 avenue des sources 03270 Saint-Yorre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 391 751 351 (ci-après dénommée « la société organisatrice »), organise du 01/03/2018 au 01-04/18 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé : « Le mois du magnésium 2018 » (ci-après dénommé le « jeu »).

Ce jeu se déroulera exclusivement sur internet à l'adresse suivante [www.eau-rozana.com](http://www.eau-rozana.com)

## **ARTICLE 2 : DURÉE DU JEU**

Le Jeu intitulé « Le mois du magnésium 2018 » se déroule du 01/03/2018 au 01/04/18 inclus. La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la durée du Jeu si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, et ceux de la société gestionnaire du jeu, ainsi que des membres de leur famille.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule participation par ticket de caisse sur toute la durée du Jeu. Le Jeu est limité à 1 gain par foyer (même nom, même adresse complète, même adresse électronique) sur toute la durée du Jeu.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 4. ANNONCE DU JEU**

Ce jeu est annoncé sur les supports suivants :

- sur le site [www.eau-rozana.com](http://www.eau-rozana.com)
- sur des bannières promotionnelles
- sur des « joues de linéaires » et stop rayon en PDV
- via une newsletter

## **ARTICLE 5. DOTATIONS MISES EN JEU**

### **5.1 Description**

- 30 séances bien-être de 30mn au choix parmi les activités disponibles à moins de 100km du domicile des gagnants. Deux propositions seront envoyées aux gagnants.
- 30 cartes cadeaux Wedoogift d'une valeur de 100€ TTC utilisables par les bénéficiaires en magasin et sur internet

# **REGLEMENT COMPLET DU JEU ROZANA**

## **« LE MOIS DU MAGNÉSIUM » 2018**

Si la Société Organisatrice devait être amenée pour quelque raison que ce soit à modifier un ou plusieurs lot(s) en jeu, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnisation ne serait due à quelque titre que ce soit.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Les organisateurs du jeu sont les arbitres de l'application du règlement et peuvent prendre, à ce titre, toute décision de manière totalement discrétionnaire sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation, et, par suite, n'ouvre le droit à une quelconque demande en dommages intérêts. Par exemple, les Organisateurs du Jeu peuvent suspendre ou annuler la participation d'un Joueur qui serait suspecté de fraude.

### 5.2 Détermination des gagnants

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

### 5.3 Attributions

Pour valider définitivement leur gain, les gagnants devront envoyer à la société de gestion une photo de leur ticket de caisse. Soit par email à [conciergerie@bogoplus.fr](mailto:conciergerie@bogoplus.fr) soit par courrier sous 3 semaines maximum à :

Opération Rozana  
BOGOPLUS  
Péniche Danièle  
Face au 9 quai du 4 septembre  
92100 Boulogne-Billancourt

Une fois réceptionné, nous vérifierons que les informations renseignées dans le formulaire correspondent aux informations du ticket pour valider définitivement le gain.

Si les informations correspondent les cartes Wedoogift seront envoyées par courrier postal à l'adresse indiquée lors de la participation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse mail inexacte ou si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Pour les séances bien-être, notre service de conciergerie prendra contact avec le gagnant sous 7 jours ouvrés afin de lui proposer 2 activités au choix à moins de 100km de son domicile. Le consommateur disposera de 10 jours pour faire son choix définitif. Enfin, nous lui ferons parvenir par courrier postal un bon d'échange sécurisé valable 6 mois avec les coordonnées du partenaire à contacter.

## **ARTICLE 6. MODALITES DE PARTICIPATION-DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le jeu est accessible du 01/03/2018 au 01/04/2018 inclus, sur le site [www.eau-rozana.com](http://www.eau-rozana.com).

## **REGLEMENT COMPLET DU JEU ROZANA « LE MOIS DU MAGNÉSIUM » 2018**

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Cliquer sur la page annonçant le jeu sur le site eau-rozana.com
- Renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone.
- Renseigner un formulaire d'achat lié aux informations du ticket de caisse : Nom de l'enseigne, code postal, Date, Heure d'achat, Montant Total TTC avant réduction.
- Accepter le règlement du jeu
- Valider son inscription et sa participation.
- Cocher la case « Si vous souhaitez recevoir des informations concernant les produits du groupe Neptune. »

L'ensemble des champs est obligatoire. L'instant gagnant détermine immédiatement si le consommateur a gagné (un bon d'achat ou une séance bien-être) ou perdu.

- Si un message perdant est affiché, le consommateur n'a pas gagné.
- Si un message gagnant est affiché, le consommateur a gagné sous réserve que sa preuve d'achat soit conforme aux informations fournies dans le formulaire.

Le gagnant devra ensuite envoyer son ticket de caisse par email à [conciergerie@bogoplus.fr](mailto:conciergerie@bogoplus.fr) ou l'original par courrier à :

Opération Rozana  
BOGOPLUS  
Péniche Danièle  
Face au 9 quai du 4 septembre  
92100 Boulogne-Billancourt

Au maximum 3 semaines après sa participation. Sans retour de la part du consommateur, la dotation sera remise en jeu.

Les informations et les preuves d'achats seront par la suite vérifiées et validées.

- Si les informations sont conformes, le consommateur recevra son gain.
- Si les informations sont non conformes, la dotation sera remise en jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La société organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

# **REGLEMENT COMPLET DU JEU ROZANA**

## **« LE MOIS DU MAGNÉSIUM » 2018**

La dotation est nominative, non-commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

### ARTICLE 7. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

#### 7.1 Acceptation du règlement

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du jeu.

#### 7.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du jeu jusqu'au 01/04/18 minuit, heure française.

#### 7.3 Dépôt

Le présent règlement est déposé auprès de Maître COUCHARD VALLÉE, huissier de justice à Pont sur Yonne.

#### 7.4. Annulation / Modification du jeu

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la société organisatrice se réserve le droit de prolonger le jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

#### 7.5. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du jeu, à l'adresse suivante :

BogoPlus  
A bord du bateau Danièle  
Face au 9, quais du 4 septembre  
92100 Boulogne-Billancourt

#### 7.6. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau internet

## **REGLEMENT COMPLET DU JEU ROZANA « LE MOIS DU MAGNÉSIUM » 2018**

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. La société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La société organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet indépendant de sa volonté.

### 7.7 Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la société organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Rozana :

Service consommateurs  
Rozana- 70 avenue des Sources – 03270 SAINT YORRE

### 7.8 Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes du lieu du siège social de la société organisatrice : NEPTUNE DISTRIBUTION.